

Vous travaillez
ou avez travaillé dans le privé



Transition Pro (Anciennement
FONGECIF)

Pôle emploi
Avant le début de la formation :
contactez le pôle emploi afin de
connaître vos droits

- 1- AIF : Aide Individuelle à la
Formation
- 2 - CPF : Compte Personnel de
Formation

Votre employeur
Qui peut contacter un OPCO
(Anciennement UNIFAF)

Vous travaillez dans le public

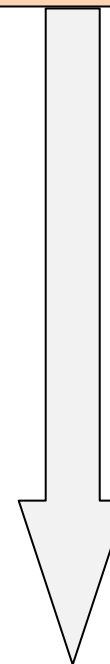


ANFH

Projet Promotion professionnelle
Demander à l'employeur le plus tôt
possible une prise en charge de la
formation

CPF : Compte Personnel de
Formation (via votre espace
internet personnel CPF)

Vous sortez de formation IDE
Vous n'avez pas travaillé



Autofinancement

